

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 3^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 69^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 30 Juin 1967.

SOMMAIRE

1. — Dépôt du rapport de la Cour des comptes (p. 2449).
2. — Rappels au règlement (p. 2450).
MM. Desson, le président, Neuwirth, Mme Thome-Patenôtre, MM. Vinson, Millet.
3. — Remplacement de membres de commissions (p. 2451).
4. — Demandes de constitution d'une commission spéciale (p. 2451).
5. — Oppositions à la constitution d'une commission spéciale (p. 2451).
6. — Question orale sans débat (p. 2451).
Politique européenne (question de M. Rossi) : MM. Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Rossi.
7. — Ordre du jour (p. 2454).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (1 f.)

— 1 —

DEPOT DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

M. le président. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la Cour des comptes.

Huissiers, introduisez M. le premier président de la Cour des comptes.

(*M. Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes, est introduit avec le cérémonial d'usage.*)

M. le président. La parole est à M. le premier président de la Cour des comptes. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, en exécution des dispositions de l'article 164 de l'ordonnance du 30 décembre 1958, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale le rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le premier président.

L'Assemblée nationale donne acte du dépôt du rapport de la Cour des comptes.

Huissiers, reconduisez M. le premier président de la Cour des comptes.

(M. le premier président de la Cour des comptes est reconduit avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.)

— 2 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Desson, pour un rappel au règlement. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Guy Desson. Monsieur le président, aussi paradoxal que cela puisse paraître de ma part, c'est sur le respect de la Constitution, spécialement de son article 48, que j'interviens par le biais d'un rappel au règlement.

En effet, le second alinéa de cet article dispose qu'« une séance par semaine est réservée par priorité aux questions des membres du Parlement et aux réponses du Gouvernement ».

Or, une fois encore, une séance de vendredi, traditionnellement réservée aux questions orales, sera singulièrement limitée puisque la reprise du débat de politique financière qui s'est ouvert hier succédera non aux « questions orales », mais à « la question orale ».

Je ne voudrais pas partir en vacances avant que M. le ministre des affaires sociales ait daigné répondre à la question que je lui ai posée voici plus d'un mois sur le licenciement illégal, à la suite de la grève du 17 mai dernier, d'un certain nombre d'ouvriers appartenant à l'usine S. O. P. A. D. d'Attigny.

Je ne reviendrai pas sur les détails de cette affaire. Mais je suis prêt à soutenir un débat en l'occurrence. Je tiendrais notamment à demander à M. le ministre des affaires sociales si le Gouvernement est dénué de tout pouvoir en face d'une société qui, sous prétexte qu'elle est l'une des dix plus puissantes du monde, entend imposer son point de vue à l'administration et aux pouvoirs publics, qui renvoie vingt-six ouvriers et condamne soixante-sept enfants à la misère, qui fait contre elle l'unanimité de toute une population, des membres du clergé aux conseillers généraux, qui renvoie — ô ironie ! — un de ses ouvriers après qu'il eut travaillé pour elle durant un quart de siècle et qui a même obtenu le prix Nestlé, qui se refuse à appliquer la loi et se fait prendre en flagrant délit en utilisant des travailleurs de remplacement soixante-quinze heures par semaine, mais en ne leur versant que cinquante-quatre heures de salaire, le reste étant payé sous forme de primes, une société dont le matériel est truqué...

M. le président. Monsieur Desson, je vous demande de ne pas traiter le problème au fond.

M. Guy Desson. Permettez ! monsieur le président.

Je dis : une société dont le matériel est truqué, qui fonctionne en surcharge, sans tenir compte des limites que doit comporter le rythme de travail, ni des garanties de sécurité.

Je demande si votre gouvernement, monsieur le ministre des finances, est incapable de mettre fin à un tel scandale ! (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Monsieur Desson, je ne devrais pas avoir à vous rappeler que l'article 134 du règlement confie à la conférence des présidents le soin de décider de l'ordre du jour.

M. Pierre-Charles Krieg. Très bien !

M. le président. Or la conférence des présidents a établi l'ordre du jour en accord avec le président de votre groupe.

La parole est à M. Neuwirth, pour un rappel au règlement.

M. Lucien Neuwirth. Du fait de l'adjonction de nouveaux textes à l'ordre du jour prioritaire, il apparaît clairement que le rapport sur les propositions de loi de Mme Thome-Patenôtre et de moi-même ne pourra pas être discuté avant la fin de la session, ou au mieux que sa discussion sera à peine entamée.

Je demande donc à la présidence d'indiquer au Gouvernement que cette modification de l'ordre du jour équivaut pratiquement — sinon franchement — au retrait pur et simple de ce texte.

Il n'est pas tolérable que l'opinion publique puisse supposer un seul instant que, la réforme de la loi de 1920 étant inscrite à l'ordre du jour, elle n'aura pu être discutée par la faute des députés. C'est parce qu'on les aura placés dans une situation qui les rend incapables d'accomplir leur tâche.

C'est pourquoi j'insiste pour qu'une permutation ait lieu avec un autre texte, afin que le débat sur la régulation des naissances puisse se dérouler normalement.

Cela étant posé, je rappelle que, chaque mois, 50.000 malheureuses Françaises avortent et que des milliers de drames se nouent qui certainement pourraient être évités. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et sur divers bancs.)

M. Pierre-Charles Krieg. Cela ne changerait rien, malheureusement !

M. Lucien Neuwirth. Si certains peuvent se réjouir de gagner un an, comme ils disent, sur la promulgation de cette loi, il importe qu'ils sachent également ce que de malheureuses femmes vont y perdre.

S'il est parfaitement naturel et honorable de ne pas être d'accord sur le fond et sur la forme, utiliser de telles manœuvres procédurières pour étouffer un texte de cette importance n'est pas honorable. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste, sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à Mme Thome-Patenôtre, pour un rappel au règlement.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Je m'associe d'autant plus à la protestation que vient d'élever M. Neuwirth que je suis moi-même l'auteur d'une des propositions de loi en cause.

Je proteste, au nom de mes collègues de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, contre la modification de l'ordre du jour établi mardi dernier par la conférence des présidents et par le Gouvernement.

Le fait d'avoir transféré à l'avant-dernière place la discussion du rapport concernant la prophylaxie anticonceptionnelle revient, comme l'a dit M. Neuwirth, à empêcher que l'Assemblée se prononce avant la fin de la session.

S'agissant d'un problème aussi important, nous ne disposerions que de quelques instants avant minuit pour en discuter. Ce n'est vraiment pas sérieux ! (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Cette modification de l'ordre du jour est d'autant plus inadmissible que déjà, en décembre, à la veille des élections, une campagne de presse avait laissé croire à l'imminence d'un vote sur cette proposition de loi qui avait été étudiée par une commission spéciale et qui remplissait toutes les conditions requises pour venir en discussion en séance publique.

Déjà, à cette époque, le Gouvernement avait manifesté une opposition de dernière heure. A l'automne prochain, on tirera prétexte des débats budgétaires pour reporter la discussion au mois d'avril, et Dieu sait ce qui se passera d'ici là !

En réalité, à travers cette manœuvre transparaît la volonté du Gouvernement — disons de l'exécutif — de ne pas laisser voter cette proposition de loi en faveur de laquelle existe dans cette Assemblée une majorité importante.

Nous protestons avec véhémence contre cette attitude. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste, sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur quelques bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Georges Vinson. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Vinson, pour un rappel au règlement. Mais j'insiste pour qu'on n'engage pas le débat au fond.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il ne faudrait pas non plus le faire avorter !

M. Georges Vinson. Je m'associe à la protestation de mes collègues contre la modification de l'ordre du jour des séances du 1^{er} juillet.

Il semble, décidément, qu'il suffise qu'il y ait dans cette Assemblée une majorité favorable à une proposition d'initiative parlementaire pour que le Gouvernement s'oppose à l'inscrip-

tion de la question à l'ordre du jour. Hier, c'était l'amnistie. Aujourd'hui, c'est la proposition de loi sur la contraception. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Aurait-il suffi, en la matière, que M. le ministre de l'économie et des finances ait manifesté son hostilité à la proposition pour que la discussion soit reportée, au plus tôt, au printemps prochain ?

M. Pierre Ruais. Le ministre à bien d'autres soucis.

M. Georges Vinson. Nous protestons contre de telles manœuvres de dernière heure qui ne tiennent compte ni des vœux de l'Assemblée, ni de ceux de l'opinion. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Gilbert Millet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Millet, pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Millet. La décision de la conférence des présidents semble, une fois de plus, avoir été prise en violation des droits du Parlement.

S'agissant d'un grave problème, le groupe communiste s'associe aux observations et aux protestations qui viennent d'être formulées.

M. le président. Je prends acte des observations qui ont été présentées par les quatre auteurs de rappels au règlement sur l'ordre du jour prioritaire. Le Gouvernement, présent à son banc, les aura certainement entendues.

— 3 —

REPLACEMENT DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Le groupe des républicains indépendants, en accord avec le groupe d'union démocratique pour la V^e République, a désigné :

1^o **M. Maujouan** du Gasset pour remplacer **M. Boyer-Andrivet** à la commission de la défense nationale et des forces armées ;

2^o **M. Boyer-Andrivet** pour remplacer **M. Maujouan** du Gasset à la commission de la production et des échanges.

Ces candidatures ont été affichées et publiées.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 4 —

DEMANDES

DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, ainsi que le groupe Progrès et démocratie moderne, ont demandé la constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi n^o 374 relatif aux impôts directs locaux et à la mise en œuvre de l'ordonnance n^o 59-106 du 7 janvier 1959, distribué le 30 juin 1967.

Ces demandes ont été affichées ce matin à 10 heures 30 et notifiées.

Elles seront considérées comme adoptées en vertu de l'alinéa 3 de l'article 31 du règlement si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la prochaine séance que tiendra l'Assemblée, c'est-à-dire après la séance réservée à la question orale.

— 5 —

OPPOSITION A LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. L'Assemblée a été informée hier, par voie d'affichage, d'une demande de constitution d'une commission spéciale présentée par le groupe Progrès et démocratie moderne, pour l'examen de la proposition de loi de **M. Vivien** et plusieurs de ses collègues, tendant à autoriser l'office de radiodiffusion-

télevision française à disposer de son monopole d'émission et d'exploitation, en vue de la création de chaînes supplémentaires de télévision.

Mais une opposition déposée par le Gouvernement est parvenue à la présidence avant la deuxième séance suivant cet affichage.

En conséquence, l'Assemblée sera appelée à statuer ultérieurement, sur proposition de la conférence des présidents.

— 6 —

QUESTION ORALE SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle une question orale sans débat.

POLITIQUE EUROPÉENNE

M. le président. **M. André Rossi** demande à **M. le ministre** des affaires étrangères si le Gouvernement : 1^o peut faire connaître les conséquences qu'il entend tirer des entretiens qui viennent de se dérouler à la suite de la visite à Paris du Premier ministre de Grande-Bretagne ; 2^o compte proposer des initiatives de « relance » européenne telles que, par exemple, la création d'une Communauté européenne de la recherche et de la culture ; 3^o envisage d'accélérer l'application du Marché commun dans des secteurs particulièrement en retard tels que l'harmonisation des législations fiscale et sociale, la politique commerciale commune, la politique énergétique, la politique des transports, l'unification monétaire, etc.

La parole est à **M. le secrétaire d'Etat** aux affaires étrangères.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Messieurs, j'ai le souci de ne pas retarder le grand débat de politique économique et financière qui doit se poursuivre devant votre Assemblée dans quelques instants et dont je sais le très grand intérêt qu'il revêt pour l'avenir de notre pays.

Toutefois la question qui a été posée par **M. Rossi** est trop importante pour qu'une réponse appropriée ne lui soit pas donnée. Je vais donc préciser brièvement certaines des données de notre politique à l'égard de la construction européenne.

M. Rossi désire essentiellement savoir comment le Gouvernement entend poursuivre la construction de la communauté économique européenne, dans quel cadre et dans quel esprit il compte le faire.

La première question porte donc sur la demande d'adhésion au Marché commun déposée par la Grande-Bretagne et, après elle, par certains autres pays de l'association européenne de libre échange. Les données en sont bien connues et les difficultés d'une telle entreprise ont été maintes fois exposées, notamment devant cette Assemblée.

Les problèmes ne sont niés par personne et il est bien vrai qu'ils existent ; ils ont été abordés à plusieurs reprises et franchement, tant avec les dirigeants anglais eux-mêmes qu'avec nos partenaires de la Communauté économique européenne. Les entretiens qui viennent d'avoir lieu à Trianon ont constitué à cet égard un complément très utile aux conversations antérieures qu'avaient déjà eues, à Paris, le Premier ministre de Grande-Bretagne et le secrétaire d'Etat au Foreign Office avec **M. le président** de la République, **M. le Premier ministre** et le ministre des affaires étrangères.

Ces entretiens ont permis de pousser plus avant l'exploration de certaines questions, sans toutefois apporter d'élément fondamentalement nouveau. Comme l'a annoncé ici même **M. le ministre** des affaires étrangères, l'examen approfondi de la candidature de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark au Marché commun a été entrepris le 26 juin par le conseil des ministres de la Communauté. Il va être poursuivi, et l'avis de la nouvelle commission a été demandé. Celle-ci, dès qu'elle sera définitivement constituée et entrée en fonctions, s'en saisira.

En agissant de la sorte, nous ne faisons que suivre la procédure prévue par l'article 237 du traité de Rome : nous avons fait valoir notre point de vue ; nos partenaires ont exposé le leur ; il est normal que jouent maintenant les dispositions du traité et que la commission communique au conseil des ministres de la C. E. E. l'avis qu'elle aura retenu. Il appartiendra alors à ce dernier de prendre sa décision conformément aux règles établies.

La position de la France, en tout cas, reste dominée par le sentiment que le poids de l'Europe ne pourra se faire sentir, et sa voix se faire entendre, qu'à travers un ensemble cohérent

à tous égarés. Une telle approche du problème doit sembler concevable à tous. Le rapport de la Commission et les discussions au conseil des ministres nous apprendront d'ici à quelques semaines ce qu'il en est résulté.

Préserver la cohésion du noyau qui existe, en éviter la dilution ou la désagrégation, voilà l'un des aspects de notre politique au sein de la Communauté économique européenne. Mais il faut aussi aller de l'avant pour la renforcer. C'est sans doute dans cet esprit que l'on a parlé de relance de la construction européenne. Toutefois il n'y aurait lieu de la relancer que si elle se trouvait actuellement arrêtée, ce qui n'est pas le cas, bien au contraire.

Tout ce qui avait été prévu par le traité de Rome en 1957 a été réalisé en temps voulu ; toutes les échéances fixées voici dix ans ont été respectées, et dans de nombreux cas même rapprochées.

Vous savez bien qu'en dépit de tout ce qu'on en a dit parfois, c'est en grande partie grâce à notre pays que certaines étapes ont pu être franchies, certaines omissions réparées, certaines procédures améliorées, certaines dispositions adoptées. Ceux d'entre vous, et ils sont nombreux, qui ont suivi les négociations de Bruxelles ou qui s'y sont intéressés, savent combien elles ont été délicates et, parfois, passionnées ; ils savent combien nos délégués, nos experts, nos fonctionnaires, nos ministres ont dû consacrer d'heures, de jours et de nuits à discuter pour faire valoir nos arguments, les confronter avec ceux de nos partenaires, les adapter pour aboutir à une conclusion commune, avec toutes les concessions inévitables que cela suppose de part et d'autre.

On l'a dit, c'est une sorte de « miracle » que cette Communauté économique européenne dont l'édification se poursuit chaque jour, patiemment, au cours de dizaines de réunions techniques peu spectaculaires, souvent terriblement ardues, au cours desquelles les experts des six Etats harmonisent peu à peu, en commun, les règles en vigueur dans chaque pays.

Ainsi, c'est l'Europe des réalités que nous souhaitons réaliser et non l'Europe des mots ! En effet, sans nier tout ce qu'il peut y avoir d'idéal dans cette construction européenne qui nous tient tant à cœur, et quelles que soient les nuances entre les conceptions des uns et des autres, les responsabilités qui incombent au Gouvernement confronté avec les faits, les techniques, les procédures, ne lui laissent pas d'autre voie vers l'Europe que cette approche réaliste. C'est de cette façon que les Six ont jusqu'à présent triomphé de bien des obstacles. Et nous voici à la veille même d'un jour important puisque, demain, 1^{er} juillet 1967, le Marché commun des céréales sera entièrement réalisé, puisque la commission unique commencera à fonctionner pour les trois communautés existantes — Communauté économique européenne, Communauté du charbon et de l'acier et Euratom —, en attendant que, d'ici peu, ces trois communautés soient, comme il est logique et comme cela a été convenu, fusionnées à leur tour.

Dans un an, jour pour jour, les Six seront constitués en union douanière, c'est-à-dire que le désarmement douanier aura été instauré entre les six Etats membres et que ceux-ci auront vis-à-vis des pays tiers un tarif extérieur commun. Ce sera une étape essentielle.

Mais il ne s'agit là, encore une fois, que d'une étape. Si en dix ans nous avons fait beaucoup, il nous reste encore beaucoup à faire pour aboutir à cette véritable communauté économique que nous souhaitons, et je n'oserai pas dire que nous avons déjà parcouru la moitié du chemin.

Point n'est besoin, pour poursuivre dans cette voie, d'initiatives spectaculaires de relance européenne, de propositions nouvelles : ce qu'il faut maintenant, c'est persévérer dans l'effort entrepris, continuer cette construction progressive et volontaire qui déjà a pris tellement forme qu'elle intéresse, ou parfois même inquiète, ceux qui n'y sont pas associés. Ce qu'il faut, c'est aller de l'avant à un rythme qui assure la consolidation et la cohésion de cette construction commune.

Au cours des dernières semaines, un nombre impressionnant de règlements ont été adoptés qui vont assurer la mise en œuvre de la politique agricole commune. L'adoption de deux directives sur la taxe à la valeur ajoutée européenne indique que le problème des harmonisations fiscales a été abordé avec détermination. La négociation Kennedy s'achève en ce moment même de façon assez satisfaisante pour l'Europe, même si, sur certains points, les Six demandent quelque aménagements ; la Communauté économique européenne a participé en tant que telle à cette négociation comme l'un des interlocuteurs les plus importants. C'est pour elle un début très encourageant dans la vie internationale.

On peut dire maintenant que l'Europe des Six est, sur le plan économique, une entité dont le monde doit tenir le plus grand compte.

Dans les semaines qui viennent, les négociations de Bruxelles se poursuivront et d'autres s'ouvriront pour régler d'autres problèmes et notamment pour faire avancer les choses dans quelques-uns des secteurs cités par M. Rossi : harmonisation des législations fiscales, des dispositions sociales, des politiques commerciales, des questions de l'énergie, des affaires de transport, de la monnaie, en d'autres termes pour créer peu à peu les conditions d'une véritable politique économique commune qui parachevera l'édifice.

L'union douanière devant être réalisée le 1^{er} juillet 1968, il est temps de prévoir les étapes concomitantes ou ultérieures qui permettront l'achèvement du Marché commun et finalement la naissance d'une véritable union économique. D'ores et déjà, une politique commune de l'énergie, une politique commune industrielle paraissent souhaitables et font l'objet d'études approfondies. Les ministres des finances des Six, au cours du conseil qui se tiendra le 3 juillet, doivent examiner un certain nombre de problèmes de fiscalité directe. Le gouvernement français est parfaitement conscient de l'ampleur de ce qui reste à accomplir. Vous pouvez être assurés que, dans les négociations à venir, il ne négligera rien pour contribuer d'une manière positive à une solution.

Il est un secteur qui, dans la question de M. Rossi, fait l'objet d'une mention particulière : c'est celui de la recherche et de la culture.

Les problèmes de la culture, qui touchent de si près l'âme même des nations, sont en effet de la compétence des Etats — ne parle-t-on pas toujours d'éducation « nationale » ? — mais cette prérogative ne peut, bien entendu, s'abstraire de la construction de l'Europe et bien des questions de cet ordre doivent être réglées dans l'optique européenne.

Je rappellerai simplement que, lors de la récente conférence de Rome, l'étude de la création d'une université européenne figurait à l'ordre du jour et a fait l'objet d'une mention particulière dans le communiqué final. Mais, comme l'a souligné M. Rossi, les problèmes liés au développement de la recherche et à l'exploitation de ses résultats au niveau de l'industrie doivent particulièrement préoccuper les pays européens. Vous savez que les aspects technologiques du développement économique ont fait l'objet, au cours de ces derniers mois, de diverses initiatives qui témoignent du désir des pays européens de ne pas laisser s'accroître l'écart constaté entre notre continent et les Etats-Unis. Diverses instances ont repris l'étude de ce problème : Conseil de l'Europe, Conseil de l'Alliance atlantique, U.N.E.S.C.O., Organisation de coopération et de développement économique. Il était normal qu'un tel sujet fût également abordé dans le cadre de l'Europe des Six.

C'est précisément à la suite d'une initiative française que la Communauté économique européenne étudie comment on peut poursuivre le plus utilement l'organisation d'un effort commun de recherche scientifique et de développement technologique. Ce n'est sans doute pas en créant une nouvelle communauté, mais plus probablement en développant les activités de la C.E.E. en ce domaine que l'on arrivera le plus rapidement à des résultats concrets. Il s'agit là, en tout cas, d'une entreprise à laquelle le gouvernement français attache la plus grande importance ; il y va, en effet, de l'avenir industriel de l'Europe.

Quoi qu'il advienne, la coopération européenne est en marche. Nous souhaitons profondément que la Communauté économique européenne soit, et de façon irréversible, l'élément catalyseur de cette coopération. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Rossi. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. André Rossi. Monsieur le ministre, en vous posant ma question, je pensais évidemment à l'Europe, mais aussi à tous les grands problèmes qui ont été évoqués lors de la rencontre de Trianon, en particulier le Moyen-Orient et le Viet-Nam.

Ces problèmes, qui intéressent au plus haut point l'Europe, et souvent d'ailleurs en justifient l'unité, ont beaucoup évolué depuis le 19 juin, date du dépôt de ma question. Il y a donc lieu d'actualiser celle-ci.

Ces événements, vous les connaissez tous : c'est, d'une part, la certitude toujours plus grande que l'O. N. U. ne pourra rien régler ; d'autre part, la rencontre des deux Grands à Glassboro.

Or tout se passe un peu comme si le monde copiait nos institutions : d'un côté une assemblée, qui parle sans conclure ; de l'autre, une sorte de « domaine réservé » où tout se tranche souverainement.

A l'avenir, c'est dans ce contexte qu'il faudra, je crois, examiner toute rencontre entre nations européennes. Lorsqu'elles auront à parler de problèmes mondiaux. C'est le cas, en particulier, pour la rencontre franco-anglaise de Trianon.

Nous aimerions, par exemple, savoir si les deux interlocuteurs ont pu trouver un élément d'accord en ce qui concerne le Viet-Nam, et jusqu'à quel point. Nous sommes persuadés évidemment qu'ils éprouvent avec la même sincérité le même désir de paix, mais nous souhaiterions savoir s'ils posent le même préalable à un règlement du conflit et surtout s'ils font la même analyse du conflit et des ses conséquences. En d'autres termes, l'Angleterre pense-t-elle que la tension actuelle, en particulier au Moyen-Orient, et l'armement rapide des Chinois, s'expliquent par le seul conflit sud-asiatique ?

En fin de compte, j'aurais pu poser ma question différemment et demander si nos amis anglais ont de la situation mondiale une vue aussi « dramatique » que celle de nos instances officielles.

En ce qui concerne le Proche-Orient encore, nous aimerions aussi savoir si nos pays envisagent de la même façon le retour à une paix définitive. Et d'abord, savoir quel appui nos voisins britanniques ont donné ou continueront de donner à la proposition de conférence à quatre. Envisagent-ils le retour des Israéliens sur les limites territoriales d'avant le conflit ou pensent-ils que certaines rectifications de frontières, fussent-elles limitées, sont nécessaires pour garantir l'existence d'Israël ?

Enfin, les deux interlocuteurs ont-ils parlé du délicat problème des livraisons d'armes ? A ce sujet, la presse a fait écho de discussions qui auraient eu lieu au dernier conseil des ministres sur le maintien de l'embargo du matériel militaire. Il n'est pas douteux que le Parlement souhaiterait être informé de décisions qui, dans une grande mesure, peuvent conditionner l'existence même d'Israël.

Pour ce qui est de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne, vous avez, monsieur le ministre, repris les objections déjà formulées par le chef de l'Etat dans sa conférence de presse. Je note que, si la demande d'adhésion anglaise embarrassait le Gouvernement, celui-ci doit s'en prendre à lui-même puisque, comme l'a déclaré M. Wilson, c'est parce que le Marché commun est devenu moins supranational que ne l'avait prévu le traité, que l'Angleterre peut aujourd'hui demander à y entrer.

Je ne m'arrêterai donc pas aux objections techniques. Je crois, en effet, à la nécessité d'ouvrir les négociations ne serait-ce que pour éviter à la France de prendre une fois de plus une responsabilité inutile. Ces négociations permettront aussi de savoir si l'Angleterre est apte ou non à s'aligner sur le traité de Rome ; autrement dit si les objections émises sont ou non valables.

En ce qui concerne les objections atlantiques, je me bornerai à observer qu'à la conférence monétaire de Munich comme au Kennedy round, nos partenaires les plus atlantiques n'ont pas été les moins communautaires, au point qu'on a pu se demander si, finalement, cette Europe, née de la peur des Russes, ne trouvait pas un nouveau ciment dans la crainte du potentiel américain.

Le seul argument qui, en l'état actuel des choses — je dis bien : en l'état actuel des choses — peut présenter un certain caractère de réalité, c'est le risque de dilution du Marché commun dans un ensemble subitement trop vaste pour lui.

On peut, en effet, soutenir que, passer de six à treize pays, puisque l'adhésion de l'Angleterre sera suivie de l'adhésion de l'ensemble des pays de la zone de libre échange et même des pays associés à cette dernière, c'est risquer que, par un changement dans la composition même des institutions, le style zone de libre échange ne l'emporte sur le style Marché commun.

C'est pourquoi j'ai, dans ma question, inclus, d'une part, le problème de l'accélération des politiques en retard — et vous m'avez répondu — d'autre part, la mise en œuvre de politiques ignorées par les traités, comme la politique régionale ou la politique de recherche, laquelle, malheureusement, est visée dans plusieurs traités. On est d'ailleurs confondu en constatant que la proposition de la commission pour une « recherche communautaire », faite le 25 juillet 1963 n'a pas encore reçu de suite du conseil des ministres. On est encore plus confondu en observant que l'Euratom, dont le rôle est pourtant la recherche dans un secteur précis, vit cette année sur douzièmes provisoires parce que les gouvernements n'ont pu se mettre d'accord sur le programme à établir.

Si je plaide donc l'accélération du Marché commun, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est d'abord parce qu'on ne peut pas soutenir valablement l'obligation pour les nouveaux adhérents de s'aligner sur toutes les parties du traité de Rome que nous n'avons pas été capables nous-mêmes d'appliquer. C'est aussi et surtout parce qu'on ne peut parler de risque de dilution et en même temps ne pas chercher à parachever le Marché commun et à le consolider par une union politique.

Car on peut hésiter entre deux solutions : l'Europe élargie ou l'Europe consolidée économiquement et politiquement, mais on ne peut pas accepter le maintien du *statu quo*. C'est encore plus vrai à la fin de ce mois de juin si dramatique et où jamais, depuis le début de la construction européenne, l'opinion publique, quelles que soient ses tendances, n'a aussi cruellement ressenti l'absence d'une Europe politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Jamais, peut-être, elle ne s'est sentie aussi impuissante, faute d'un mandataire commun pour la défendre, devant une guerre qui menaçait à ses portes. En l'espace d'un mois, elle est passée de la déception à l'humiliation et de l'humiliation à l'inquiétude.

Déjà, elle l'a été en apprenant qu'à Rome, le 30 mai, alors que la crise du Proche-Orient couvait, nos six chefs d'Etat ou de gouvernement n'avaient même pas abordé le problème, afin de ne pas ajouter une difficulté à une rencontre dont on attendait pour principal succès qu'elle ne soit pas un échec total.

Puis à la déception a succédé une sorte d'humiliation de voir que toutes nos nations étaient écartées de la recherche d'un cessez-le-feu et, pis encore, écartées par deux super-puissances pour qui le canal de Suez, pour ne prendre que cet exemple, ne représente qu'un intérêt mineur, alors qu'il conditionne pour 65 p. 100 notre approvisionnement énergétique.

Et aujourd'hui vient s'ajouter l'inquiétude, non seulement d'être désormais réduits à l'impuissance, mais peut-être d'être demain l'objet d'un marchandage planétaire.

Personne ne peut dire comment se prolongera la rencontre de Glassboro. Certains y voient déjà l'amorce d'un Yalta. D'autres rappellent que les entretiens de Camp David tournèrent court, encore que les circonstances ne soient pas comparables puisque la rencontre se passait à un moment où la Chine n'était pas encore la puissance thermonucléaire qu'elle est devenue aujourd'hui.

Nous pouvons tout au moins, dès à présent, faire deux constatations.

D'abord, à Yalta, il y avait au moins une puissance européenne, et cette fois il n'y en avait pas. De même, à l'époque, l'absence d'une Europe détruite pouvait expliquer la rencontre, alors qu'aujourd'hui, sur le plan économique — et vous l'avez noté, monsieur le secrétaire d'Etat — l'Europe est la deuxième puissance mondiale. C'est dire combien le camouflet qu'elle subit est outrageant.

L'autre constatation qui découle en partie de la première, c'est qu'en période de crise grave, le temps des initiatives nationales, même quand elles sont aussi raisonnables que la proposition de conférence à quatre, est terminé.

On ne sait pas, en effet, ce qu'il serait advenu si M. Wilson et le chef de l'Etat français avaient pu s'entendre, mais ce qu'on a constaté, c'est que deux, plus un, plus un, ne font plus quatre.

Vous ne pouvez donc désormais faire écho aux entretiens de Glassboro qu'en construisant, et rapidement, l'Europe politique.

Personne — j'y insiste — ne peut jurer que la rencontre Johnson-Kossyguine conduira à un nouveau Yalta. Certes, ils ne se sont pas mis d'accord sur les grands problèmes. Mais ils ont déjà su se concerter contre les autres, notamment en prenant position sur la non-dissémination des armements atomiques et en s'affirmant les seuls garants de la paix mondiale.

C'est finalement l'avenir qui dira dans quelle mesure les progrès militaires chinois accéléreront ou non le processus amorcé, sinon engagé.

Aussi nos nations n'ont-elles pas le droit de miser sur un échec futur des entretiens de Glassboro. Elles doivent dès aujourd'hui s'organiser, comme si le monde devait assister à un nouveau Yalta, et s'unir pour pouvoir y participer.

C'est dans cette direction, et cette seule direction, que doit s'orienter la politique de la France.

La France, monsieur le secrétaire d'Etat, a déjà connu deux politiques étrangères, prestigieuses certes, mais dont aucune n'a abouti à lui faire jouer un rôle d'arbitrage en cas de crise grave : d'une part, la recherche d'un *leadership* en Europe

d'abord, dans le tiers monde ensuite; d'autre part, la recherche d'une position d'arbitre. Ces deux politiques ont échoué parce que la dimension nationale n'est malheureusement plus à la mesure des deux super-puissances.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne pourrions plus continuer longtemps la politique des escales à Orly, qui est sans doute très satisfaisante pour l'orgueil national, mais qui ne mène, hélas ! à rien.

M. Henri Baudouin. Qu'en savez-vous ?

M. André Rossi. Faites l'Europe et alors les vocations et de leader et d'arbitre retrouveront probablement asile sur notre vieux continent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. J'ai écouté attentivement M. André Rossi. Qu'il me permette de lui faire observer que sa question date du 19 juin 1967 et qu'un certain nombre d'événements se sont produits depuis.

J'ai répondu à sa question sans élargir le débat à l'ensemble de notre politique extérieure, politique qui avait d'ailleurs été exposée devant l'Assemblée nationale les 15 et 16 juin dernier par M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.

En ce qui concerne le Viet-Nam, le Proche-Orient, l'Est et l'Ouest, le gouvernement français a pris position, dans des termes qui ne font illusion à personne. Les choses ont été précisées par le ministre des affaires étrangères et par le Premier ministre, ici même, à plusieurs reprises.

Mais vous exagérez quelque peu, monsieur Rossi, quand vous dites que les rencontres qui ont lieu à Paris ne mènent à rien.

Croyez-vous que, dans le concert des nations, la voix de la France n'ait véritablement aucun poids ? Croyez-vous que ce soit d'une manière purement formelle que M. Kossyguine, par exemple, s'arrête à Paris à l'aller et au retour d'un voyage aux Etats-Unis ? Croyez-vous que les nombreuses visites de chefs d'Etat, de ministres des affaires étrangères ou de premiers ministres qui se succèdent à Paris correspondent uniquement au plaisir de bavarder entre soi ?

Il s'agit-là de rencontres beaucoup plus importantes, surtout dans des moments où l'histoire du monde est en cause.

Je pense que je n'ai pas à vous répondre sur les termes mêmes des conversations qui ont eu lieu sur la politique générale avec M. Wilson, car c'est à celui-ci — non à nous — qu'il appartient, au nom du gouvernement britannique, de préciser officiellement sa position.

M. Jacques Duhamel. Il l'a fait devant le Parlement britannique.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Vous savez par conséquent ce qu'il en dit.

De la même façon, si vous nous interrogez demain sur les conversations qui vont avoir lieu entre M. Kossyguine et le Président de la République et le gouvernement français, nous ne pourrions pas révéler ce qui s'est dit ni ce qui a été

rapporté. C'est le gouvernement de l'U. R. S. S. qui, le premier et officiellement, exprimera sa pensée. Il ne nous appartient pas de l'interpréter.

Quoi qu'il en soit, je me permets de faire remarquer à l'Assemblée nationale qu'au cours de ces dernières semaines, incontestablement, dans toutes ces négociations très importantes, la France a tenu une place considérable, même si certains détracteurs soupçonnent cette place d'être médiocre.

Effectivement, si l'Europe était davantage unie, les choses seraient encore plus exemplaires. Mais ma réponse très précise aux termes mêmes de la question de M. Rossi sur la construction de l'Europe des Six démontre que la France s'est engagée dans cette recherche avec persévérance et continuité, ce qui s'est manifesté, quelquefois avant les dates prévues, par des réalisations que certains Européens n'osaient même pas espérer.

Nous continuerons dans cette voie sans ignorer, bien entendu, tout ce qui reste à faire. Je crois que, dans ce domaine, le Gouvernement et l'Assemblée doivent œuvrer ensemble pour le bien de l'Europe et pour la paix. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La séance réservée par priorité à la question orale est terminée.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures cinquante-cinq, deuxième séance publique :

Nomination :

D'un membre titulaire et d'un membre suppléant du conseil supérieur des prestations sociales agricoles ;

D'un membre de la commission centrale de contrôle des opérations immobilières ;

De deux membres du comité des prix de revient des fabrications d'armement.

Suite du débat sur la déclaration de politique économique et financière du Gouvernement.

Au plus tôt, à dix-neuf heures : nomination, s'il y a lieu par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances, de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi tendant à proroger les mandats de membres du conseil d'administration du district de la région parisienne.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures cinquante-cinq minutes.)

~ Le Chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.